

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre  
En exercice : 15 le 2 avril à 20 heures 30,  
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 28 mars 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

**PRÉSENTS :** MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe  
**Mmes :** AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, POUPOT Mary

**Secrétaire :** POUPOT Mary

**Absents excusés :** COULON Florian procuration à DUCROS Lucie  
PLACHOT Geneviève procuration à IMART Thierry  
SEMENE Marie-Ange procuration à STURMEL Philippe  
MARCHOU Marie procuration à POUPOT Mary

**Objet :** Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au Budget Communal 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, constate que le compte administratif 2023 a été voté le 2 avril 2024 et qu'il a été constaté que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion 2023 du Trésorier,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 163 700.28 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	163 700.28 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	177 745.22 €

<u>Résultat à affecter</u>	341 445.50 €
----------------------------	--------------

<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	117 979.14 €
---	--------------

<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0 €
---	-----

<u>Besoin en financement</u>	0 €
------------------------------	-----

Affectation

- |   |              |
|---|--------------|
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 200 000.00 € |
| 2) Report en fonctionnement R 002 (2)               | 141 445.50 € |

<u>Déficit reporté D 002 (5)</u>	0 €
----------------------------------	-----

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au Budget Communal 2024 tel qu'il est présenté.

Votes pour :15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :  
la publication le 2 avril 2024  
Et de la réception en Préfecture le  
Le Maire,